

10 décembre 2019

## Ca y est le Comité Social Economique du pôle Handicap est installé !

Les ordonnances macron ont profondément modifié les instances représentatives du personnel en fusionnant les CE, CHSCT et DP et en créant de nouvelles représentations ; la CSSCT et les représentants de proximité. La première réunion du CSE du pôle handicap a eu lieu le 10 décembre 2019.

« Brève du CSE du PH » n'est pas le procès-verbal du CSE et ne s'y substitue pas. C'est un document réalisé par les élus CGT ADNSEA qui a valeur de communication aux salariés sur certains points abordés en CSE.

### ❖ **Compte rendu du CE PH sur sa gestion avec la participation du trésorier du CE.**

Laurent DAUMERS, trésorier du CE sortant, présente en séance le rapport de gestion du CE (données quantitatives et qualitatives des dépenses du CE). Ce rapport a été voté à l'unanimité des élus du CE dans leur dernière séance du 17 octobre 2019. A partir de ce rapport, les élus du CSE ont validé à l'unanimité le transfert de tous les biens du CE du pôle Handicap (matériel et financier) au CSE du pôle Handicap.

### ❖ **Présentation du pôle Handicap :**

Le président de CSE, Mr BRZOZOWSKI présente aux élus nouvellement nommés le pôle Handicap composé de 6 ITEP, de l'IME lino VENTURA et du centre de gestion. Mr BROZOZOWSKI est maintenant le directeur du pôle Handicap suite au départ de Mme BILLOIR de l'association. Il est aussi le directeur du Pôle Addictologie.

### ❖ **Constitution du bureau du CSE du PH :**

Sont élus comme secrétaire : Laurent DAUMERS, secrétaire adjointe chargée des questions de santé, sécurité et conditions de travail : Sandrine BROUX, trésorier : Laurent DAUMERS, trésorier adjoint : Ronan THEYS.

### ❖ **Rappel des modalités de fonctionnement du CSE :**

Le président du CSE présente l'accord d'entreprise qui encadre l'installation du CSE à la Sauvegarde du Nord. Il indique que le contenu de l'accord met en évidence toute la volonté de l'association de maintenir un bon dialogue social et de maintenir des instances représentatives du personnel adaptées. La CGT ADNSEA rappelle quant à elle, qu'elle n'a pas signé cet accord d'entreprise du fait d'une diminution considérable du nombre d'élus dans l'association, de la non-participation des suppléants en séance, du peu de moyens laissés à la commission qui remplacera le CHSCT (3 heures par mois) et d'un risque important d'isolement voir de carence des représentants de proximité. La CGT ADNSEA estime plutôt qu'il s'agit d'un recul en matière de dialogue social et de représentation des salariés à la Sauvegarde du Nord.

### ❖ **Désignation des membres de la CSSCT :**

Sont nommés à la Commission de Santé Sécurité et Condition de travail : Sandrine BROUX, Christophe QUIEVY, Maxence VANDEWIELE, Frédéric BOUDIN (élu cadre).

### ❖ **Désignation des représentants au CSE Central :**

Sont nommés pour siéger au Comité Social Economique Central 3 titulaires : Laurent DAUMERS, Sandrine BROUX, Christophe QUIEVY et 3 suppléants Elise HELEBOID, Samia BENAÏSSA, Ronan THEYS.

### ❖ Information sur les représentants de proximité.

Les représentants de proximité (qui reprendront la mission des DP) seront désignés par les membres du CSE dans leur séance du 14 janvier 2020. Il est prévu un siège de représentant de proximité par ITEP, 1 siège pour l'IME Lino Ventura et le centre de gestion. Un appel à candidature sera prochainement diffusé sur l'ensemble du pôle pour les salariés intéressés. Ceux-ci devront transmettre leur candidature au secrétaire du CSE du PH, Mr DAUMERS Laurent, au moins 48 heures avant la réunion du 14 janvier 2020.

### ❖ Consultation du CSE sur le plan de formation 2020 et sur le projet de réorganisation de l'organigramme de l'ITEP Métropole.

S'agissant de la séance d'installation du CSE, les élus s'opposent à la mise à l'ordre du jour de ces 2 questions qui demandent une consultation de l'instance. L'information-consultation du CSE répond à des modalités juridiques précises qui ne sont, ici, pas respectées par l'employeur : le CE du pôle Handicap n'a pas reçu les documents nécessaires à son information et ne peut donc être considéré comme valablement informés, certains élus du nouveau CSE n'ont pas reçu l'ordre du jour, la convocation et les documents nécessaires à leur information (certains élus ne pouvant accéder à leur boîte mail sauvegarde), le délai d'un mois entre l'information et la consultation n'a pas été respecté. Les élus pointent également une contradiction entre la volonté d'un dialogue social annoncée en début de séance et un non-respect de leurs prérogatives en matière d'information/consultation. Après échanges et suspension de séance, le président du CSE accepte de décaler la consultation du CSE au mois de janvier afin que les élus puissent avoir les moyens d'émettre un avis éclairé. La séance du jour est donc considérée comme le démarrage de la phase d'information du CSE.

- La présentation du plan de formation 2020 a lieu en séance

- Le projet de réorganisation de l'organigramme de l'ITEP METROPOLE est présenté en séance. Il s'agit de transformer un poste de chef de service laissé vacant suite au détachement de l'équipe mobile vers le PPE en un poste d'éducateur technique spécialisé. Les élus font part de leurs inquiétudes concernant une augmentation de la charge de travail des cadres présents sur ce site et rappellent qu'il existe, dans le bilan social 2018, des indicateurs inquiétants sur l'augmentation de l'absentéisme chez les cadres du pôle Handicap. L'augmentation de la charge de travail des cadres a une incidence sur les conditions de travail des équipes. L'avis du CSE sera requis dans la séance de janvier sur ces 2 points.

### ❖ Questions diverses :

- Beaucoup de services n'ont toujours pas reçu les modulations horaires qui démarrent en janvier alors qu'elles auraient dû être diffusées début décembre. Le président du CSE annonce la mise en place d'un CSE exceptionnel le 19 décembre pour présenter aux élus les modulations du 1<sup>er</sup> trimestre 2020.
- Le projet de réorganisation des réunions de l'ITEP de TRESSIN devrait se concrétiser en janvier 2020 avec des impacts importants sur les horaires des salariés. Pour autant, ceux-ci n'ont toujours pas de visibilité sur leurs nouvelles grilles horaires. Aussi, certains services n'ont pas bénéficié de temps de préparation pour l'installation de ce projet qui risque de se réaliser dans un climat d'inquiétude et de tensions. Ce point sera abordé dans la séance exceptionnelle du CSE le 19 décembre 2019.



### Dates à retenir

- CSE exceptionnel le 19 décembre 2019
- CSE ordinaire le 14 janvier 2020
- **Candidatures des représentants de proximité à transmettre au moins 48h avant le 14 janvier 2020 !**